

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

RICHESSES D'ART

DE LA FRANCE

[v. 1]
ARCHIVES DU MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

PAPIERS DE M. ALBERT LENOIR
MEMBRE DE L'INSTITUT

ET

DOCUMENTS

TIRÉS DES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1883

Tous droits réservés

CXCV

Demande d'ALEXANDRE LENOIR au ministre de l'Intérieur tendant à l'acquisition
du mausolée du comte d'Ennery, sculpté par HOUDON.

Paris, le 16 nivôse an IX de la République française (6 janvier 1801).

ALEXANDRE LENOIR, *etc.*, au ministre de l'Intérieur.

CITOYEN MINISTRE,

Étant à Pontoise, j'ai pris connaissance d'un très-beau monument en marbre blanc, composé de trois figures et d'un buste de grandeur naturelle, formant dans leur ensemble un groupe de six pieds de haut sur sept environ de large, le tout exécuté par le célèbre HOUDON, membre de l'Institut. Ce magnifique mausolée, qui avait été ordonné pour le maréchal d'Ennery, n'a jamais été mis en place; il m'a paru vraiment digne du Musée des Monuments français, et fait pour y figurer dans la salle du dix-huitième siècle, d'une manière distinguée.

Le citoyen Delierre, tapissier à Pontoise et propriétaire de ce magnifique monument, s'est déterminé, à ma sollicitation, à le céder pour la somme de 2,500 francs, ce qui ne paye pas la valeur intrinsèque de la matière.

Citoyen Ministre, j'ai dû saisir cette occasion avec d'autant plus d'empres-

sement qu'elle vous présente un moyen de conserver aux arts, à peu de frais, un monument fait pour honorer notre école.

Salut et respect.

LENOIR¹.

CXCVI

Suite des négociations concernant le mausolée du comte d'Ennery sculpté par Houdon.

Un rapport favorable aux conclusions émises par LENOIR fut rédigé au ministère et placé sous les yeux de Chaptal le 5 ventôse an IX (24 février 1801); mais le ministre n'approuva pas. Il écrivit de sa main sur la marge du document officiel : « Faire examiner les statues et faire un rapport sur leur mérite. »

En conséquence, le 28 ventôse (19 mars), un second rapport fut présenté. Son auteur, Arnault, chef de la quatrième division, fait observer au ministre « que c'est sur la demande du citoyen LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, que le premier rapport a été fait; que cet artiste, souvent nommé pour rendre compte du mérite et de la valeur d'objets d'art proposés par d'autres que par lui, assure que le prix de ce groupe est au-dessous de la valeur intrinsèque du marbre, dont on retirerait les frais d'acquisition, si on voulait le vendre au détail. Il ajoute que ce monument conviendrait au Musée, où il serait placé dans la salle du dix-huitième siècle, comme l'ouvrage du sculpteur français qui a le plus illustré notre école à cette époque. D'ailleurs ce monument est à Pontoise; il faudrait déranger plusieurs artistes, qui en définitive ne pourraient dire que ce que le citoyen LENOIR a déjà avancé. On ne le suppose ainsi que parce que l'expérience a prouvé que le citoyen LENOIR a jusqu'ici toujours fait des acquisitions avantageuses au Musée confié à ses soins; que loin d'exciter à des dépenses mal entendues, il s'est toujours renfermé dans les bornes de la plus stricte économie.

« On propose au ministre d'acquérir pour 2,500 francs le monument dont il s'agit. »

Chaptal ne se laisse pas convaincre. Il écrit en marge du rapport : « Ajourné », et le 14 germinal (4 avril) l'Administrateur du Musée des Monuments français est informé que sa proposition n'est pas acceptée.

Le 23 thermidor an IX (11 août 1801), ALEXANDRE LENOIR revient sur le mausolée du comte d'Ennery dans la lettre suivante : « Citoyen Ministre, en passant à Pontoise, j'ai examiné le monument en marbre qui avoit été exécuté par votre collègue Houdon, artiste célèbre, pour la famille d'Ennery, dont l'acquisition vous a été proposée par le citoyen Delierre, son propriétaire.

« Ce monument, d'une composition sentimentale et de la plus belle exécu-

¹ S'il est question dans cette lettre, comme nous le supposons, de Victor-Thérèse Charpentier, comte d'Ennery, gouverneur des Antilles françaises, mort à Saint-Domingue le 12 septembre 1776, ALEXANDRE LENOIR lui donne à tort le titre de maréchal, qui ne lui appartient pas. — H. J.

tion, est digne de son auteur; trois figures de grandeur naturelle et un médaillon en forment l'ensemble.

« Je pense, Citoyen Ministre, qu'un monument de cette importance est digne de figurer dans la salle du dix-huitième siècle du Musée des Monuments français.

« Le citoyen Delierre se détermine à le céder pour la somme de deux mille quatre cents francs, y compris le transport et emballage. Cette somme me paroît très-moderée si l'on considère, d'une part, la beauté du travail des figures, et, de l'autre, le volume de la matière qui comporte vingt-quatre pieds cubes de marbre blanc de la première qualité. Il résulte donc de cet examen que la matière seule est au-dessus du prix que demande le citoyen Delierre.

« Si vous consentez, Citoyen Ministre, à faire cette acquisition, je pense que cette dépense peut se comprendre dans celles à faire en l'an X. »

Cette lettre est l'objet d'un rapport, à peu près conçu dans les mêmes termes, et une fois encore, Chaptal inscrit en marge la mention : « Ajourné. » Le 19 fructidor (6 septembre), LENOIR reçoit l'avis officiel de l'ajournement.

Le silence se fait sur la question pendant les derniers mois de 1801; mais, le 1^{er} ventôse an X (20 février 1802), une nouvelle tentative est faite auprès du ministre, et cette fois c'est HOUDON qui écrit. Voici sa lettre, dont nous respectons l'orthographe.

« Paris, ce 1^{er} ventôse an 10.

« *Le citoyen HOUDON, statuaire, au citoyen ministre de l'Intérieur.*

« Désire que le tombeau qu'il a exécuté pour la famille d'Hennerly soit exposé et examiné.

« D'après les divers rapports qui vous ont été faits par le citoyen LENOIR, je crois que je puis sans indiscretion joindre mon vœu à la demande de cet estimable artiste; ce seroit pour moi une recompense flatteuse et honorable si je voyois mon ouvrage placé parmi les chefs d'œuvres dont s'honore notre nation. Des circonstances particulières ont empêché que le tombeau que j'avois exécuté pour la famille d'Hennerly fut connu du public; s'il étoit maintenant sous ses yeux et sous les vôtres, Citoyen Ministre, j'oseroi esperer qu'on trouveroit que j'y ai mis tout le talent dont je suis susceptible.

« Salut et respect.

HOUDON. »

Le sculpteur ne fut pas plus heureux qu'ALEXANDRE LENOIR. Une lettre du 3 germinal an X (24 mars 1802) assura HOUDON des regrets qu'éprouvait le ministre « de ne pouvoir accéder à sa demande, les circonstances ne lui permettant pas de faire l'acquisition de cet ouvrage ». (Résumé de pièces conservées aux archives de l'Administration des Beaux-Arts. — H. J. ¹.)

¹ Le mausolée du comte d'Ennerly, qui ne fut pas acquis par l'État, ne fut pas non plus racheté par la famille. — ALB. L.